Vol. XXII. Saint-Boniface, Manitoba, 16 Novembre 1892. No. 6.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ere insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

VARIÉTÉS

LE RÊVE DU CAPITAINE

(D'après l'anglais de J. A. H. Leeds, de Mégantic.)

I

Notre époque peut se nommer à juste titre l'âge du doute. La civilisation, avançant toujours, s'est débarrassée de toute croyance qui ne se base point sur des faits patents, des choses tombant sous les sens et démontrables géométriquement. On refuse d'abord de croire, puis on fait une question ouverte de l'évènement et l'on n'accepte de croire après cela que si l'on veut bien se rendre au résultat de l'épreuve faite. On scrute avec soin, on conteste jusqu'à la foi de nos pères; la présente génération va plus loin: elle rejette assez souvent cette même foi, afin de ne pas avoir à s'en occuper. Ce sentiment étant devenu presque général, il s'en suit que les histoires de l'autre monde, ou n'importe quels traits plus ou moins surnaturels ne sont plus considérés que d'absurdes inventions, et ceux qui osent élever la voix contre cette tendance universelle sont vite accablés de ridicules et de brocards comme des êtres livrés à la superstition.

Puisque l'on s'est mis à nier l'existence des spectres, des fantômes, des revenants de toute nature, en dépit de milliers de témoignages classiques et autres, doit-on s'étonner que la croyance aux songes, bien qu'appuyée sur la révélation, soit de nos jours aussi mal accueillie!

Il existe plus de choses dans le ciel et sur la terre que dans toutes les conceptions de notre philosophie, a dit Shakespeare.

Il ne manquera pas de gens qui mettront en doute la véracité du récit suivant, mais, après tout, qu'ils l'envisagent comme bon leur semble: les faits sont authentiques.

II

Dans le joli petit village de Waterton qui repose douillettement au milieu des champs de houblon de Kent, Angleterre, dans le salon de l'une des plus attrayantes maisons de ce groupe de jolies maisonnettes, deux personnes se disaient adieu.

C'était le 15 décembre 1811.

A première vue, on s'apercevait que c'étaient des amoureux.

Si au lieu de raconter une simple histoire, j'écrivais un roman, il me serait facile de vous parler des aimables qualités et des grâces de la jeune fille qui est en scène, comme aussi de vous décrire les mérites du jeune homme qui va se séparer d'elle.

Leurs noms étaient Annie Lee et Charles-Edouard Howard, capitaine au 47e régiment, en partance pour le Canada, car l'attitude des Américains annonçait des hostilités prochaines.

Le capitaine aimait profondément sa fiancée, néanmoins, à son âge, l'attrait des aventures, surtout chez un militaire adoucissait en lui l'amertume de la séparation.

Il n'en était pas ainsi de la jeune fille dont le chagrin ne pouvait manquer de s'aggraver par une absence peut-être d'une longue durée et, en plus, l'anxiété particulière à la situation. La guerre pouvait être fatale à l'officier. Annie l'implora d'abandonner le service, parceque, dans sa douleur, elle ne calculait plus rien et proposait nettement d'adopter le moyen le plus propre à la consoler.

—Comment! s'écria Howard, vous me conseillez une telle démarche, mais j'en mourrais de honte, savez-vous! Ne songeons pas à cela un seul instant. A mon retour, vous oublierez tout, tout! Nous entrerons chez nous pour ne plus nous séparer. C'est un sacrifice momentané qui s'impose à nous, ma bonne amie—nous ne pouvons être exemptés des obligations ordinaires de la vie—ma carrière me réclame en ce moment. Patience, courage, au revoir, au revoir.

—N'allez pas croire, reprit-elle que j'agisse ainsi par un sentiment d'égoïsme, non! Hier encore, ma résolution était inébranlable: je devais supporter courageusement l'absence, mais aujourd'hui tout est changé, j'éprouve les étreintes d'un pressentiment funeste. Si vous partez, je ne vous reverrai plus...... vivant.

La conversation roulait sur ce triste sujet, lorsque sonna l'heure de se séparer. Annie répétait avec instance que tout était fini et qu'ils ne se reverraient plus. Le capitaine, domptant sa douleur, la quitta baignée de larmes et sortit la mort dans l'âme.

III

Là-bas, sur les flots bleus de l'océan, un navire arrêté par le calme plat, se mire à la fois dans les deux abîmes qui l'enveloppent de partout: le ciel et l'eau. Il fait nuit, mais le temps est clair et la lune resplendit dans la voûte céleste. Le capitaine Howard vient de quitter son cadre, se sentant réveillé par un étrange travail d'esprit, et il se promène sur le pont plongé dans une profonde inquiétude ou plutôt un trouble difficile à analyser. Cette contenance frappa l'officier de quart qui ne put s'empêcher de lui dire:

—Qu'avez-vous donc, capitaine? vous êtes morose et abattu à l'extrême.

—Crawford, croyez-vous aux songes?

—Comment, si j'y crois! mais oui, est-ce que je ne rêve pas souvent moi-même?

—Ce n'est point là ce que je veux dire. Seriez-vous d'opinion, par exemple, que les rêves reflètent parfois d'avance des événements qui nous concernent, en un mot qu'ils nous prédisent l'avenir.

Un franc éclat de rire fut la réponse de Crawford.

Son ami lui tourna le dos, non pas de dépit, mais pensant plutôt l'avoir blessé en le supposant capable de pareilles idées. Crawford le laissa revenir de son côté au cours de sa promenade et, très amicalement, lui demanda de s'expliquer.

—Car, enfin, dit-il, je ne puis concevoir que vous attachiez quelque importance aux visions du sommeil.

—Puisque c'est ainsi, je vais vous raconter ce qui m'est arrivé.

Et plus gravement:

—Cette nuit, j'ai vu ma fiancée.

—Eh bien?

—Je l'ai vue comme je vous vois.

—Quoi de plus ordinaire que ce songe!

—Ah! vous allez me comprendre, c'est plus que vous ne devinez. La vision m'est apparue au milieu d'une nuit pure et calme, dans un lieu que je ne connais pas, en apparence loin de l'Europe, en tout cas un pays nouveau, peut-être celui où nous nous rendrons. Au bord d'un large fleuve ou d'un lac sous l'ombrage d'un orme magnifique, au pied d'une éminence qui domine au loin les eaux, un homme était étendu, silencieux, immobile, mort pour tout dire. Je le regardai, il avait un trou de balle au front.

—Allons, mon ami, vous imaginez, c'est la fièvre plutôt qui vous tourmente, il faut chasser cela...

—Détrompez-vous, je n'éprouve aucune surexcitation, si je suis sombre c'est que je réfléchis. Cet homme, j'ai voulu le voir de près dans mon rêve...c'était moi! je me reconnus sous la figure de ce cadavre. Alors ma vision s'embrouilla. Peu après, je vis apparaître le cimetière de Waterton, dans lequel entrait une precession de funérailles. Je reconnus nombre de mes amis dans cette foule, mais mon attention s'attacha principalement sur un femme vêtue de deuil et qui avait la figure couverte d'un long voile de crêpe. J'étais certain de la connaître, mais sans pouvoir la nommer, à cause de son voile qui masquait ses traits. Elle paraissait accablée de chagrin. La cérémonie se termina. J'entendis le bruit sourd de la terre qui tombait sur le cercueil. Jugez de ma stupeur lorsqu'en portant mes yeux sur le couvercle j'y lus ces mots gravés sur une plaque d'argent: "Charles-Edouard Howard, mort le 15 décembre 1814."!

—Vous avez lu cette inscription? vous ne vous l'êtes pas fourrée dans la tête, comme on dit généralement?

—Attendez donc, vous n'êtes pas au bout, tout se suit dans ce tableau. Lorsque les gens se furent dispersés, la femme vêtue de noir resta seule près de la tombe et découvrit sa figure: c'était celle d'Annie Lee! Elle ne pleurait pas, mais toute son attitude respirait la douleur la plus vive. Je voulus lui parler, la consoler, mes efforts ne réussirent qu'à m'éveiller. Depuis, je n'ai fait que penser à cela, et pour peu que je ferme les yeux, ces scènes navrantes s'offrent à mon esprit.

—C'est assez étrange, dit Crawford. Cependant, vous devez savoir qu'on ne doit pas attacher d'importance à ces caprices de l'imagination qui produisent les songes. Soyez donc plus maître de vous et ne vous frappez point l'esprit de cet événement bizarre.

—Vous avez probablement raison, mon cher Crawford. Tout de même, la date fatidique du 15 décembre 1814 me tourmente. Je l'aurai sans cesse dans l'esprit.

—D'ici là nous aurons trop à faire pour y penser beaucoup.

—Je voudrais l'avoir dépassée! L'impression que ces chiffres m'ont causée en les voyant sur mon cercueil me semble ineffaçable... Que va-t-il donc m'arriver, mon Dieu!...

IV

Plus tard, les deux officiers furent séparés, l'un demeurant dans le Bas-Canada, l'autre servant sur le lac Ontario, mais l'automne de 1814, ils se retrouvèrent ensemble dans le voisinage de Sacket Harbour, à bord d'une canonnière chargée de faire le guet le long du rivage. La nuit était noire, l'air alourdi par des nuages qui annonçaient le mauvais temps; pas un feu sur le rivage; on savait d'ailleurs que l'ennemi ne se risquait pas de camper si près des canons de la flotte anglaise.

—Voici bientôt trois ans que nous sommes en ce pays, remarqua Crawford, j'en ai assez pour mon compte. Heureusement que la guerre est à peu près terminée.

—Nous n'avons pas lieu de nous plaindre. Les aventures et les périls ne nous ont pas fait défaut, mais, Dieu merci, tout s'est bien passé. En plus, nos drapeaux sont victorieux. Yankees, tempêtes, neige, maladies, navigation difficile, en avons-nous traversé! et sans une égratignure, ni vous ni moi.

—Oui, répondit Howard d'un air mélancolique, mais gare à moi! c'est aujourd'hui le 15 décembre 1814...

—La journée est assez avancée pour que nous la regardions comme passée. Du reste dès demain, nous rentrerons à Kingston pour n'en plus sortir que pour notre retour en Angleterre.

—Pauvre Annie! que j'ai hâte de lui prouver combien ses craintes étaient mal fondées, et que j'éprouverai de joie à lui raconter le rêve fantastique dont j'ai été préoccupé depuis si longtemps... mais, ajouta-t-il en se remettant à réfléchir, je redoute les quelques heures qui s'écouleront d'ici à demain matin...... Crawford, s'il m'arrive malheur, souvenez-vous, je vous prie, que je veux être enterré à Waterton et que vous devez remettre ce bijou à Annie. Vous y joindrez cette lettre que j'ai écrite hier et qui lui raconte tout ce que vous savez au sujet de mon rêve.

—Bah! dit l'autre, il est onze heures et demie du soir, je puis vous promettre tout ce que vous voudrez, car avant minuit nous aurons à peine le temps de fumer une pipe, et rien n'annonce le moindre danger.

—A votre aise, mon ami...

Sa phrase fut interrompue par plusieurs voix qui venaient de la terre, appelant au secours. C'étaient des soldats anglais prisonniers de guerre qui venaient de s'échapper du camp américain, aussi, à peine cette circonstance fut-elle comprise que Howard fit mettre la chaloupe à l'eau et sauta dedans avec deux hommes pour piquer vers le rivage. Il y trouva quinze Anglais. C'était deux fois ce que pouvait porter son embarcation, et il se résolut à faire exécuter deux voyages, restant lui-même à terre pour attendre le retour.

Tout alla bien jusqu'au moment où la chaloupe reparut, mais alors une volée de coups de fusils partant de la falaise fit voir que les Américains avaient suivi la piste des fugitifs et les serraient de près. La canonnière aussitôt se rapprocha en tirant sur la hauteur pour empêcher les Américains de gêner l'embarquement de ceux qui attendaient la chaloupe. Tous les hommes furent sauvés, à l'exception du capitaine Howard dont personne n'avait eu connaissance à partir de la minute où l'ennemi avait ouvert le feu.

Au point du jour, Crawford rameua la canonnière au même endroit, et ne voyant aucun indice de la présence des Américains, il descendit à terre pour explorer les environs. Il ne fit pas un arpent avant que d'apercevoir, couché sous un orme à forte ramure, une forme humaine immobile, et de suite il reconnut le capitaine Howard, lequel avait reçu une balle dans la tête, le seul projectile tiré avec succès par les assaillants de la nuit précédente.

Crawford, vivement ému et comme frappé de terreur, s'agenouilla pour prier Dieu, tandis qu'on enlevait le corps.

V

Au mois de juin 1815, le cimetière de Waterton recevait la dépouille mortellle du jeune et malheureux officier. Le jour où Annie Lee pénétra dans le funèbre enclos pour y prier sur la tombe de son fiancé, elle avait déjà la mort dans l'âme—je veux dire que, ruinée par le chagrin, sa santé dépérissait et la vie ne tenait plus que de très peu à la terre. La pauvre enfant se préparait à mourir pour aller rejoindre celui qu'elle avait tant aimé.

Crawford, devenu colonel vingt ans plus tard, passait un jour par Waterton et l'idée lui vint de revoir la tombe de son ami qu'il avait quitté en juin 1815. Tout le fantasque du récit qui précède lui revint à la mémoire lorsqu'il lut sur deux pierres tumulaires, placées non loin l'une de l'autre, les inscriptions suivantes:

Charles-Edouard Howard, décédé 15 décembre 1814.

Annie Lee, décédée 15 *décembre* 1815.

BENJAMIN SULTE.

LE JUIF ERRANT

Un écrivain anglais, M. Daniel Conway, s'est livré à un bien curieux travail; il a réuni tous les documents historiques concernant le Juif errant. Il a glané avec une patience minutieuse tous les témoignages des gens "qui l'ont vu," qui, à de diverses époques, lui ont parlé, à qui il a fait des confidences: moines, savants, grands seigneurs, etc.

Vous connaissez la tradition; quand le Christ fut conduit au Calvaire, un cordonnier de Jérusalem apprenant que le cortège accompagnant les condamnés au lieu du supplice allait passer dans sa rue, sortit de sa maison pour regarder. Jésus s'arrêta justement à côté de lui et s'appuya sur la boutique pour se reposer. Ahasvérus était de ceux qui le considéraient comme un imposteur. La colère le saisit; il a avoué plus tard à un docteur allemand qui l'a connu à Hambourg en 1547, qu'il avait aussi été poussé par le désir de se faire acclamer par la populace. Il cria brusquement à Jésus de continuer son chemin.

Alors, Jésus le regarda sévèrement et lui dit:

" Je vais m'arrêter ici et me reposer, mais toi, tu marcheras jusqu'au jour du jugement dernier."

Ahasvérus posa précipitamment un enfant qu'il tenait entre les bras et partit. Depuis, il marche toujours......

Arvède Barine, qui a, d'une façon charmante, quoique un peu sceptique, résumé le livre de Daniel Conway, nous apprend que, depuis le jour de la Passion, on n'entendit plus parler du Juif errant jusqu'en 1228. A cette époque, un évêque arménien, de séjour au célèbre abbaye de St. Alban, à Londres, raconte avoir diné en Orient avec un Juif nommé Joseph qui avait assisté au crucifiement et qui ne mourait point. Il ajouta que ce Joseph, fameux dans toute la Terre Sainte, s'était converti et passait pour un saint. L'exactitude de ces allégations fut, d'ailleurs, attestée par Richardus de Argentomio qui avait voyagé en Orient.

Voilà que trois cents ans plus tard, en 1547, les fidèles qui remplissaient un dimanche une des églises de Hambourg, virent s'approcher de la chaire, pendant le sermon, un homme de haute taille; il portait des cheveux très longs, et sa barbe blanche couvrait sa poitrine; son vêtement était serré à la taille par une corde; un je ne sais quoi de singulier et mystérieux répandu sur sa personne, fixait sur lui les regards de tout l'auditoire. Il écoutait attentivement, et chaque fois que le prédicateur prononçait le nom de Jésus, il s'inclinait humblement, se frappait la poitrine et soupirait. Un jeune docteur appelé Paulus von Eizen, qui fut depuis évêque de Schleswig, avait été tellement frappé de la physionomie et des allures de l'étranger, qu'après le service religieux, il voulut apprendre de lui qui il était et d'où il venait. Ahasvérus lui raconta la triste histoire que l'on a lue plus haut, et pour prouver qu'il disait la vérité, il y ajouta des particularités ignorées jusque-là sur les apôtres.

Ahasvérus menait dès lors la vie modeste et errante qu'on lui a toujours connue. Il allait pieds-nus, parlant peu, ne souriant jamais, l'air triste et pénitent. Lorsqu'il demandait l'aumône, c'était pour les autres. Lui-même n'avait besoin de rien, puisque par une permission de Dieu, il avait toujours quelques deniers dans sa poche. Il ne séjournait jamais nulle part; le peuple l'accueillait bien; les grands seigneurs avaient plaisir à l'interroger; il était instruit et parlait modestement; il avait connu le père de Mahomet; il avait vu Néron à Rome la veille même de l'incendie: une entrée triomphale du sultan Saladin semblait l'avoir très impressionné; il connaissait Tamerlan, avait visité les sources du Nil, avait vécu à la cour de Vespasien, assisté à l'incendie du temple de Salomon......

Il était à Paris en 1644: un Turc qui l'y connut, écrivait à l'un de ses compatriotes les conversations qu'il avait eues avec Ahasvérus, et cette lettre a été conservée. Plus d'un siècle après, en 1774, il traversa Bruxelles, et, de toutes ses apparitions, c'est celle-ci qui est restée la plus vivante dans la mémoire des hommes.

Tout le monde connait la célèbre complainte que l'événement inspira à un poëte belge de l'époque; poëte inconnu, c'est vrai, mais dont l'œuvre pourtant vivra éternellement, tant elle frappa l'imagination populaire.

Un jour près de la ville
De Bruxelles en Brabant,
Des bourgeois forts dociles
L'accostèrent en passant;
Jamais ils n'avaient vu
Un homme aussi barbu.

Le Juif errant veut bien accepter un verre de bière à la taverne voisine; et là, il fait ses confidences, d'un ton paterne, avec simplicité et tristesse.

Je fais le tour du monde
Pour la cinquième fois.
Chacun meurt à son tour
Et moi, je vis toujours.

Et il compte ainsi sa misère en des termes naifs et touchants, puis il part...et les Bruxellois ne le revirent plus.

Et savez-vous la morale qu'on peut tirer de cette légende; car toute tradition populaire a une morale, ce qui manque totalement à l'histoire. C'est que l'homme, pour qui la vie est un suprême bien, envisage cependant l'immortalité comme le plus terrible des supplices. Ne pouvoir mourir, *à son tour*, comme dit la complainte, est une chose effrayante. Judas et Caïn sont aussi deux vagabonds immortels, liés à la vie par la colère divine.

Caïn pour avoir tué son frère, Judas pour avoir trahi son maître, Ahasvérus pour avoir manqué de compassion, sont condamnés à ne jamais mourir. Y a-t-il, dans les plus belles œuvres dramatiques de Shakespeare ou d'un autre, une conception philosophique aussi grande et aussi profonde que celle de votre populaire tradition du Juif errant?

POUR RIRE

La vieille belle madame Z... possède enfin un râtelier superbe, qui lui a rendu toute sa gaieté.

En revanche, son mari, qui a reçu la note du dentiste, est d'un mélancolique à pleurer quand on le chatouille.

—Comme tu es triste! lui disait l'ami Victor. Va, la vie n'a qu'un temps. Imite donc ta femme, qui depuis quelque temps, est un sourire perpétuel!

—Hélas! lui a répondu le malheureux à qui le dis-tu! Si tu savais ce qu'il me coûte!

Le Manitoba.

Mercredi, 16 Novembre 1892

COLONISATION

Le lieutenant-gouverneur Schultz disait recemment dans une lettre, qu'il fallait être prudent sur le choix de l'immigration que nous amenons dans ce pays.

Un journal en commentant ses paroles, cite l'exemple des Etats-Unis qui ont attiré l'immigration quand même, sans acception de quoi que ce fût. Il fallait des têtes, voilà tout.

Pour notre part, tout en admettant les progrès immenses de la république voisine, nous concourrons dans l'opinion du lieutenant-gouverneur.

Nous ne sommes pas dans les mêmes conditions que l'etaient les Etats Unis. Ils avaient besoin de toutes les classes ; leurs industries se sont développées avec une rapidité sans précédent dans l'histoire d'aucun peuple, grâce à l'initiative des citoyens il est vrai et de la protection, mais surtout grâce à la situation géographique du pays qui produit tous les objets de consommation première, toutes les matières brutes fabriquées et objets de commerce sur ce continent. On savait là bas que l'immigrant, à quelque métier qu'il voulut s'adonner pouvait trouver de l'emploi. Si le rude mais salubre climat du nord ne lui convenait pas, il se dirigeait vers le sud.

Et encore malgré cette variété de conditions et d'états qu'elles avaient à la dispositions du nouveau venu, les autorités américaines ne regrettent-elles pas aujourd'hui de ne pas avoir été plus circonspectes. Prenez par exemple, sa corporation des *tramps*, espèces d'oiseaux sinistres et voyageurs qui suivent le soleil, en vivant de rapines et qui sont la terreur en certaines régions Il y a peu d'américains de naissance qui embrassent cette vocation. La plupart viennent des vieux pays. Puis, l'on a les réfugiés Italiens du sud, les anarchistes du nord. Pense-t-on que le pays ne pourrait pas facilement se passer de ces recrues ? Ils sont un danger et un fardeau pour l'Etat. Et le grand mal de ces classes, vrais fléaux, c'est d'être comme les mouches, une en attire des millions de semblables. Voilà pour les Etats Unis.

Et maintenant tout le monde admet, que ce dont nous avons besoin ici, ce sont des agriculteurs et surtout autant que faire se peut des agriculteurs pratiques, des gens du metier. Le bon agriculteur c'est celui qui aime son métier, et dans nos conditions, ici, n'aimera réellement l'agriculture que celui qui est né de la glèbe, qui a respiré dès son enfance les âcres mais fécondes émanations du sol fraîchement remué, qui sait que la terre demande pour produire, pour enrichir autre chose que certaines compositions chimiques, c'est à dire des sueurs, de l'énergie, de la persévérance et de l'intelligence. Et où trouverons-nous toutes ces conditions plus réunies, que parmi la population agricole, les fils de cultivateurs de Québec, d'Ontario, et la classe agricole de certains pays Européens.

Remarquons que nous ne voulons pas décourager les grandes exploitations agricoles ; un homme intelligent et prudent surtout, y réussit. Mais dans tous les pays qui commencent, cette classe de *gentlemen farmers* comme on les appelle, ne peut être que l'exception. La majorité doit se composer nécessairement de petits cultivateurs qui ont après les premiers frais d'établissement, un capital sûr consistant en deux bras robustes, en l'habitude de l'économie et l'ordre.

Nous voudrions que tous ceux qui s'occupent d'immigration eussent ces considérations en vue, qu'ils fussent persuadés que le pays ne prospèrera qu'en attirant ici cette classe d'immigrants dont nous venons de parler, de quelque nation qu'elle vienne. Qu'ils soient français, anglais, allemands, peu importe, s'ils sont honnêtes et travailleurs. Seulement, s'il y a des Canadiens-français qui remplissent ces conditions, pourquoi ne pas les encourager à venir ?

Nous parlions des Etats Unis, tout à l'heure, : il n'y avait pas chez leurs agents recruteurs le fanatisme que l'on observe dans certaines provinces peu éloignées de Manitoba.

Ceci mérite un peu d'attention aussi, n'est-ce pas ?

Les négociations entre les délégués du gouvernement canadien et ceux de Terreneuve ont pris fin hier. Rien des délibérations ne sera rendu public avant que les procédés soient soumis aux gouvernements respectifs.

ENCORE LA QUESTION DES ECOLES DE MANITOBA

Sous ce titre, *La Minerve* publie ce qui suit dans sa feuille du 26 octobre dernier :—

Nous avons, jeudi dernier, donné l'opinion de M. LaRivière, M. P., sur cette importante question des écoles de Manitoba et sur le meilleur moyen à adopter, d'après lui, pour en arriver à une solution pratique. Différents journaux se sont attaqués à l'opinion du député de Provencher, et lui ont opposé, comme principale objection, que le parlement fédéral ne pouvait pas s'ériger en tribunal pour reviser les décisions du Conseil Privé. Nous avons consulté M. LaRivière à ce sujet et voici sa réponse et les explications qu'il donne de son projet :

La constitution de Manitoba est un acte fédéral, dit-il ; or, l'interprétation donnée à l'article 22, et par la Cour Suprême du Canada et par le Conseil Privé d'Angleterre étant tout à fait contradictoire, il appartient au parlement de se prononcer sur le veritable sens de sa propre loi. M. LaRivière suggère donc la nomination d'un comité de la chambre, qui aurait pour mission de s'enquérir des négociations qui ont eu lieu lors de l'entrée de Manitoba dans la Confédération canadienne et des conditions posées, des promesses faites et de l'intention du législateur en adoptant la loi basée sur ces négociations. Il s'agit tout simplement d'étudier une question de faits et nullement de s'assurer de l'opinion des députés sur tel ou tel autre système scolaire.

D'ailleurs, ajoute M. LaRivière, le jugement du Conseil Privé ne porte que sur un point de l'Acte de Manitoba : celui de savoir si la législature de la province pouvait abolir le système d'écoles éxistant antérieurement à l'entrée dans la Confédération ; mais pas un mot n'a été dit sur la loi scolaire établie par la législature elle-même dès le commencement, loi qui a été maintenue en vigueur pendant vingt ans, c'est-à-dire jusqu'en 1890.

Le paragraphe 3 de l'article 93, de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, se lit comme suit :

Dans toute province où un système d'écoles séparées ou dissidentes existera par la loi, lors de l'union, *ou sera subséquemment établi par la législature de la province*, il pourra être interjeté appel au gouverneur-général en conseil de tout acte ou décision *d'aucune autorité provinciale*, affectant aucun des droits ou privilèges de la minorité protestante ou catholique romaine des sujets de Sa Majesté, relativement à l'éducation.

Comme on le voit, cette disposition de l'acte constitutionnel est générale et ne souffre pas d'exception. Ainsi donc, le système d'écoles séparées ou dissidentes, subséquemment établi par la législature d'une province, est protégé tout comme si ce système avait existé avant l'union.

Les hommes d'Etat qui furent les pères de la Confédération, poursuit M. LaRivière, ont témoigné leur préférence pour le système des écoles séparées dans l'acte de 1867. Le but qu'ils se proposaient, on le sait, était de mettre fin, autant que possible, aux luttes acrimonieuses dont nos enceintes parlementaires avaient été témoins avant cette époque. Aussi, l'Acte de la Confédération porte-t-il l'empreinte de leurs visées politiques et de leurs intentions.

Ils commencent, dans les paragraphes 1 et 2 de l'article 93, par rendre immuable le principe des écoles séparées ou dissidentes déjà en existence dans le Haut et le Bas-Canada. Ils donnent aux écoles séparées de ces deux provinces un caractère de permanence qu'il ne sera plus permis aux législatures de leur enlever.

Quant aux autres provinces, le paragraphe 3 prescrit que si, à leur entrée dans la Confédération, elles possèdent des écoles séparées, ou si elles en établissent subséquemment, de ce moment, les droits de la minorité deviennent imprescriptibles et inviolables. Ces droits sont mis sous la sauvegarde du gouverneur-général en conseil, qui est revêtu de toute l'autorité nécessaire à ce sujet.

Toute la question se résume donc à ceci, dit en terminant M. LaRivière :

1. L'Acte de l'Amérique Britannique du Nord maintient les écoles séparées qui existent dans les provinces au moment de leur entrée dans la Confédération ou qui sont subséquemment établies par la législature.

2. L'Acte de Manitoba maintient les écoles séparées qui existaient dans la colonie par la loi ou par la coutume au moment de l'union.

3. Il existait des écoles séparées, par la coutume, avant l'union, et un système d'écoles séparées a été établi par la loi aussitôt après l'organisation de la nouvelle province.

4. Lors des négociations pour arrêter les conditions de l'entrée dans la Confédération, des délégués nommés par le peuple furent reçus à Ottawa sur instructions du gouvernement impérial. Ces délégués ont demandé un système d'écoles séparées en tout semblable à celui de la province de Québec, et l'article 22 de l'Acte de Manitoba est là pour attester que cette demande a été accordée, puisque cet article protège les écoles séparées qui existaient alors par la loi ou par la coutume.

Est-ce qu'une étude de tous ces faits, conclut donc M. LaRivière, ne serait pas de nature à éclairer les esprits les plus mal disposés et à engager notre députation à apporter un remède efficace, afin de protéger des droits acquis ? Encore une fois, il ne s'agit pas de savoir lequel des systèmes scolaires est préférable, mais tout simplement de s'assurer celui qui a été demandé, promis et qu'on a cru accorder.

Nouvelles Politiques

Quelques hommes politiques de la province de Québec, tant conservateurs que libéraux, sont, dit-on, en faveur d'une coalition entre les conservateurs de l'ancienne école et les libéraux de vieille souche, laissant ainsi de côté les nationaux des deux nuances. Le retour de M. Mercier à la tête de son parti semble activer ce mouvement politique.

∴

Il est rumeur que l'hon. M. Angers, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, va rentrer dans la politique active.

∴

On dit que M Isidore Belleau, avocat et maire de Lévis se porte candidat à l'Islet ; on dit également que M. J. Israël Tarte sera son adversaire.

∴

L'Empire dit que la prochaine *Gazette Officielle*, publiera la proclamation fixant la date de la rentrée des chambres fédérales, qui aurait lieu en janvier.

∴

L'hon. O. J. Leblanc, sera, dit-on, le candidat de l'opposition dans Kent, N. B., en remplacement du Dr Léger, M.P., décédé. Son adversaire sera M. Basile Johnson, conservateur. Tous deux sont acadiens.

∴

Les nombreuses et chaleureuses lettres de félicitation que reçoit l'hon. Sénateur Bernier, sont une preuve évidente de la popularité de la nomination que vient de faire le gouverneur-général du Canada.

∴

M. Insinger, le candidat de M. Haultain, vient d'être élu à Wallace, en remplacement de M. [illegible]man, membre du cabinet Cayley. Le gouvernement de ce dernier se trouve maintenant en minorité de deux voix. Il faut maintenant de toute nécessité convoquer la législature ou faire une élection générale

∴

M. W. W. Macdonald a été choisi candidat conservateur à Assiniboia Est, en remplacement de l'hon. M. Dewdney.

∴

La législature de Québec sera en session au commencement de décembre. M. Mercier qui, à la dernière session n'a pas une seule fois fait acte de présence, va, maintenant qu'il a été acquitté à son procès, reprendre son siège en chambre. Il servira, dit-il lui-même, de lieutenant à M. Marchand, chef actuel de la faible opposition.

∴

Le gouvernement canadien aurait nommé un commissaire pour s'enquérir de certaines allégations au sujet des difficultés survenues entre les gouvernements canadien et américain, relativement à la pêche du phoque. Il apparaîtrait qu'un officier américain aurait fourni du whiskey aux sauvages, afin de les amener à rendre un témoignage conforme aux prétentions de son gouvernement. Cette nouvelle a créé une sensation à Washington et, dans les cercles autorisés, on dit que l'officier en question est au dessus de tout soupçon de cette nature.

∴

L'élection de M. Bain, M. P., de Soulanges, P. Q., vient d'être invalidée, le défendeur ayant admis corruption de la part de ses agents.

∴

L'hon. George Foster, ministre des finances du Canada, a porté la parole hier devant la Ligue de la Fédération Impériale, faisant un relevé de la situation financière de la Puissance à la satisfaction de ses auditeurs. Il demande de meilleurs termes de tarif entre les deux pays, termes que le traité de 1865 tend à empêcher. Il insista sur les avantages que le Canada offre aux émigrants. L'hon. ministre a prononcé un discours patriotique et pratique qui a créé une favorable impression. L'hon. M. Gibbs, M. P., présidait l'assemblée, et lord Brassey a proposé le vote de remerciements final. Sir Jonn Abbott n'a pas pu assister à l'assemblée.

∴

John Robertson et John X. Chesley, tous deux conservateurs ont été mis en nomination, hier pour le siège de Saint-Jean, N. B, aux Communes.

∴

Après un décompte des bulletins devant le juge dans l'élection de Matane, P. Q., pour la législature de Québec, M. Pinault, le candidat libéral a été déclaré élu à une majorité de dix-sept voix. M. Bouley, son adversaire, avait été proclamé élu à une majorité de treize voix, par l'officier-rapporteur.

LETTRE DE M. L'ABBE DUGAS

(Spécial au *Manitoba*)

Sainte-Anne-des-Plaines, 27 octobre 1892.

Ce serait le temps plus que jamais de travailler à diriger les colons canadiens vers Manitoba. Si vous aviez chez vous, cet automne, la moitié de ceux qui partent encore pour les Etats-Unis,, vous auriez du monde pour former plusieurs paroisses. Depuis trois semaines à peine, sont parties d'une seule station, sur la ligne de Québec, soixante familles pour les Etats-Unis. Les optimistes qui trouvent que tout va bien dans la province, ont beau se récrier quand on dit que nos Canadiens s'en vont en foule, les faits sont là qui parlent plus haut que les négations. Le choléra, la guerre et la famine ne nous décimeraient pas plus vite. Tandis que tous les jours nous perdons des forces ici, le Nord-Ouest continue à se remplir d'étrangers venus d'Europe.

N'y aurait-il pas moyen de faire un effort cet automne pour préparer un courant d'émigration vers Manitoba ? Si quatre ou cinq fermiers, accompagnés d'un missionnaire, venaient passer quelques semaines, et même deux ou trois mois dans la province de Québec, pour donner des conférences et faire de la réclame, je crois qu'ils auraient un grand succès.

Sur le nombre des familles qui partent pour les Etats-Unis, plusieurs, sinon toutes, émigreraient de préférence à Manitoba ou au Nord Ouest. S'il fallait faire des sacrifices pour organiser cette propagande, nous en serions largement récompensés par le succès.

J'ai déjà suggéré ce plan à d'autres ; il est à souhaiter qu'il réussisse. C'est celui qu'adoptent les Anglais qui sont plus prudents que nous dans les affaires du siècle.

Si depuis vingt ans, nous nous étions servis de ce moyen de propagande, Manitoba serait aujourd'hui une province moitié canadienne-française. Ce n'est rien exagérer que de dire : *nous aurions cent mille Canadiens de plus au Nord-Ouest.*

Tâchons, cet automne, de sauver quelques épaves de notre pauvre peuple qui s'en va à la dérive.

Coloniser Manitoba par des Canadiens, c'était là la grande question, la question vitale pour la conservation de notre nationalité, et c'est peut-être celle dont nous nous sommes le moins occupés dans la province de Québec, depuis vingt ans, tandis que toutes les autres questions politiques nous ont passionnés sans aucun résultat pour le bien du pays.

L'opinion de ceux qui voient un dessein de la Providence dans l'exode du peuple canadien, dans son établissement aux Etats-Unis, serait-elle donc vraie ? Notre conduite jusqu'ici tend à le prouver.

GEORGES DUGAS, Ptre.

Nouvelles Religieuses

Dimanche dernier, fête de la dédicace des églises, M. le vicaire Giroux a chanté la grand'messe à la cathédrale, assisté de MM. les abbés Rocan et Lajeunesse remplissant respectivement les fonctions de diacre et sous diacre. M. le curé Messier a donné un excellent sermon.

A l'église Notre Dame de Montréal, le Rév. Père Pierre Chamy, prêtre syrien, dit, le dimanche, une messe basse selon le rite greco-syriaque, pour les 250 arabes catholiques qui habitent la grande ville canadienne.

La Révde. Mère Hamel, supérieure provinciale des RR. SS. de la charité dans cette partie-ci du Canada, est revenue jeudi dernier d'un chapitre général de sa communauté qui a eu lieu à Montréal. La Révde. sœur Marie-Joseph accompagnait la Mère Hamel. Sœur Marie Joseph remplace sœur Bourgeault à l'hôpital ; cette dernière nous laisse pour aller au Fort Totton, Minnesota, mission du Lac du Diable.

Le Rév. Père Dunoyer, supérieur de la maison des chanoines de l'Immaculée Conception, à Nominingue, P. Q., est arrivé jeudi dernier avec deux frères de cette communauté. Ces deux frères iront résider à Saint-Léon, avec le père chargé de la desserte de cette paroisse.

Dimanche dernier, dans chacune des églises de l'archidiocèse de Montréal on a lu une lettre pastorale de Mgr l'Archevêque, défendant la lecture des deux journaux *Canada-Revue* et *L'Echo des Deux-Montagnes*, sous peine d'excommunication.

La Révde Mère Jean-Baptiste, supérieure générale des RR. SS. des SS. NN. de Jésus-Marie, après une visite aux maisons de son ordre dans cette province, est partie dimanche soir pour Tacoma, Etat de Washington.

On assure que le Pape, à l'occasion du jubilé de son épiscopat invitera de nouveau les églises orientales dissidentes à rentrer dans le giron de l'Eglise catholique.

Nous apprenons que le président protestant de la République de Libéria a adressé au Saint-Père une lettre sollicitant l'envoi de missionnaires catholiques. La République libérienne, située sur la côte occidentale de l'Afrique, vers le golfe de Guinée, ne compte guère que deux millions d'habitants ; mais son moyen d'action s'étend sur une population d'au moins vingt millions, et sa situation lui assure pour l'avenir une grande influence. Le jour où les missions catholiques auront pris tout leur développement à Liberia, cette République pourra devenir un foyer intense de propagande catholique et un centre d'attraction pour les peuplades environnantes.

Les archevêques devant prendre part à la conférence annuelle des métropolitains catholiques des Etats-Unis sont arrivés hier à New York, chez Mgr Corrigan. Cette conférence est la plus importante qui aura eu lieu depuis le grand Concile de Baltimore, en 1884. Le nonce du Pape, Mgr l'archevêque Satolli, y représentera officiellement Sa Sainteté. Chacun des archevêques a tenu un Concile dans sa province respective de sorte que chacun est à même de faire connaître les vues de ses suffragants. La question la plus importante qui sera discutée sera celle de l'éducation. L'affaire de Faribault reviendra sur le tapis.

LES TRAPPISTES

L'ordre réuni des Trappistes compte aujourd'hui quatre mille moines, répartis en soixante et onze monastère. Un chapitre général a eu lieu à Rome récemment, et, après avoir reçu la bénédiction de N. S. P. le Pape, les abbés et prieurs se sont dispersés.

Le Rév. Dom Sébastien, abbé général de l'ordre, portera dorénavant le titre d'abbé de Notre Dame des Trois Fontaines, et résidera à Rome.

ARBORICULTURE

Les personnes qui désirent semer de la graine d'arbres, peuvent s'en procurer gratuitement en s'adressant au Professeur W. Saunders, Ferme Expérimentale, à Ottawa. Nous ne saurions trop encourager la plantation d'arbres autour des résidences de nos colons établis dans la prairie. Il suffit donc de faire une demande pour obtenir la graine nécessaire, et le plus tôt le mieux, car la quantité disponible est limitée.

Soumissions pour un permis de couper du bois sur les terres de la Puissance dans la province de Manitoba

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné et marquées sur l'enveloppe " Soumission pour une limite de bois No. 620, devant être ouvertes le 25 Novembre 1892," seront reçues à ce département jusqu'à midi, lundi, le 25 Novembre courant, pour un permis de couper du bois sur la limite No. 620, située à l'endroit appelé " Little Grindstone Point," sur la rive ouest du Lac Winnipeg, dans la dite province, et ayant une superficie de quatre milles carrés plus ou moins.

L'on pourra se procurer les règlements en vertu desquels les permis seront émis ensemble avec les croquis indiquant approximativement la situation de la limite en question, à ce département ou au bureau de l'agent des bois de la Couronne, à Winnipeg.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté d'une banque incorporée en faveur du député du Ministre de l'Intérieur, égal au montant que le soumissionnaire veut payer pour le permis.

Il ne sera fait cas des soumissions par télégraphe.

JOHN R. HALL, Secrétaire.

Département de l'Intérieur, Ottawa, 4 Nov. 1892. 1i 16-11-93

NAISSANCES

RICHARD—En cette ville, le 14 courant, Madame Philéas Richard, un garçon.

PRENDERGAST—En cette ville, le 14 courant, Madame J. E. P. Prendergast, d'une fille.

AVIS est donné par le présent que " Le Grand Conseil de l'Association de Secours Mutuel " s'adressera au Parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un acte constituant en corporation le dit Grand Conseil. Le but de la dite Association est d'unir fraternellement toutes personnes qualifiées d'être de l'Association ; d'améliorer la condition morale, intellectuelle et sociale de ses membres, et de leur enseigner l'intégrité, la sobriété et l'économie ; d'établir, posséder et opérer une caisse de bénéfices et un fonds de réserve duquel une somme n'excédant pas deux milles piastres sera distraite et remise à la famille de chaque membre décédé, ou à ses bénéficiaires ou représentants légaux, suivant la constitution et les règlements de l'Association.

LATCHFORD & MURPHY, Solliciteurs des requérants.

Ottawa, 20 Octobre 1892. 9i 16-11-92



Ville de Saint-Boniface

VENTE A L'ENCHERE

Les bâtisses qui se trouvent sur le terrain de l'exposition seront toutes vendues à l'enchère à l'exception de celles louées à M. Bell. L'encan aura lieu MARDI, LE 22 COURANT, à 2 heures p.m. sur les terrains mêmes. Conditions données au lieu de la vente.

Par ordre,

J. C. AUGER, Greffier.

1i 16-11-92

Soumissions pour Licences de couper du Bois sur les Terres de la Puissance dans la Province de Manitoba

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné et marquées sur l'enveloppe " Soumission pour limite de bois No. 619, et devant être ouvertes le 28 Novembre 1892," seront reçues à ce département jusqu'à midi, lundi, le 28 du mois courant, pour une licence de couper du bois sur la limite 619, comprenant les Sections 19, 20, 21, 22, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33 et 34, Township 4, Rang 9, Est du premier méridien, dans la dite province.

L'on pourra se procurer les règlements en vertu desquels le bail sera émis à ce département ou au bureau de l'agent des terres de la Couronne, à Winnipeg.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepte par une banque incorporée, payable au sous-ministre de l'Intérieur pour le montant du bonus que le soumissionnaire est prêt à payer pour le bail.

Les soumissions par télégraphe ne sont point prises en considération.

JOHN R. HALL, Secrétaire.

Département de l'Intérieur, Ottawa, 4 Nov. 1892. 1i 16-11-92

Choses et Autres

Il y a eu de grandes tempêtes de neige au nord du lac Supérieur et dans la province de Québec. A la Rivière du Loup, la semaine dernière, il y avait seize pouces de neige.

Un nouveau journal sera publié à Saint Jean d'Iberville, P.Q, d'ici à quelques jours. Ce sera un journal français, conservateur en politique.

Il se fait un mouvement à Montréal pour arrêter la mendicité dans les rues. C'est en effet une disgrâce pour la grande métropole canadienne de voir chaque jour parader une multitude de mendiants, plus ou moins nécessiteux. Ici, nous n'avons pas besoin de loi ou de règlement municipal pour empêcher la mendicité : jamais on ne mendie dans nos rues ou à nos maisons

Le 11 courant un cultivateur des environs d'Edmonton découvrait un homme gisant inconscient et portant sur sa personne les marques les plus évidentes. L'infortuné rendait le dernier soupir environ une demie heure après avoir été trouvé. Les restes furent identifiés comme ceux d'un suédois du nom de Skaalrude qui était passé par la ville quelques jours avant en compagnie d'un compatriote du nom Mickleson. Comme le vol avait été le mobile du crime, les recherches les plus actives furent faites de suite. Mickleson fut rencontré quelques jours après sur la ligne du chemin de fer par un cultivateur qui crut le reconnaître, attendu que son apparence correspondait au signalement fourni. Il en fit la remarque et Mickleson se voyant reconnu tira deux revolvers de ses poches et menaça de faire sauter la cervelle au premier qui tenterait de l'arrêter. Cette nouvelle fut communiquée de suite et on organisa à l'instant une chasse en règle. Mickleson se voyant serré de prêt fit face à ses assaillants, tira sur eux plusieurs coups de feu et paraissait déterminé à défendre chèrement sa vie. On riposta et une balle l'atteignit à la tête ; la mort fut instantanée. Mickleson n'était âgé que de 22 sua. Il avait connu sa victime dans le Minnesota où réside la famille de cette dernière.

Les deux infortunés se sont arrêtés durant une couple de jours à Winnipeg à l'hôtel Scandinavian avant de se rendre à Edmonton.

COUR DE COMTE

En vertu des dispositions du chapitre 33 des Statuts Refondus de Manitoba, son honneur le juge Prud'homme a fixé les termes suivants de la Cour de Comté, dans la division Centre du district judiciaire de l'Est :

Comté de LaVérandrye—A Sainte-Anne 10 a.m., les 31 janvier, 11 avril, 10 juin, 5 septembre et 7 novembre.

Comté d'Iberville — A Saint-Norbert 10 a.m., les 4 février, 15 avril, 23 juin, 3 septembre, 11 novembre.

Comté de Carillon—A Saint Pierre Rivière aux Rats 10 a.m., 7 février, 18 avril, 27 juin, 12 septembre, 14 novembre.

Comté de Morris—A Morris à 1 p.m., les 9 février, 20 avril, 29 juin, 14 septembre, 16 novembre.

Comté de Marquette — A Saint-François Xavier à 11 a.m., les 13 février, 24 avril, 3 juillet, 18 septembre et 20 novembre.

PERSONNEL

L'hon. M. LaRivière, député de Provencher, est arrivé d'Ottawa jeudi dernier

M. l'abbé A. LaRivière, curé de Saint-Malo, est arrivé en cette ville lundi, avec son frère Alexandre, en promenade chez lui depuis quelques semaines.

Chronique Locale.

—La Banque Nationale de Québec doit ouvrir des agences à Winnipeg, Brandon, Régina, Calgary et Edmonton.

—Pour un bon habillement tout fait (pas de fond de banqueroute, mais des marchandises dans les derniers goûts) allez chez C. A. Gareau, 324 rue Principale.

—Nous avons eu notre première neige la semaine dernière ; mais il est possible encore d'avoir du beau temps, car l'été de la Saint-Martin n'est pas encore venu.

—Ne pas oublier que la soirée au collège, déjà annoncée précédemment, a lieu mardi le 22 courant à la grande salle du collège. Ne pas manquer d'y assister.

—Avez-vous besoin d'un habillement ou d'un pardessus, achetez à la verge le tweed qu'il vous faut chez C. A. Gareau, 324 rue Principale. Le tout sera taillé gratis.

—M. Modéré Brunetaut, docteur de première classe, annonce qu'il a ouvert un bureau à Saint Boniface, rue Masson, et qu'il fera deux visites gratuites par semaine, les mercredi et samedi. Dr M. Brunetaut

—Avez-vous besoin d'un habillement, d'un pardessus de commande, n'oubliez pas la maison C. A. Gareau où le choix, la qualité et les prix des marchandises sont sans précédent dans l'histoire du commerce de l'ouest.

—Il y a eu séance du conseil de ville, lundi et il a été décidé de vendre à l'enchère certaines des anciennes bâtisses de l'exposition, mardi 22 courant à 2 heures p.m., sur les terrains de l'exposition. Voir l'annonce.

—Les carabins de l'école de médecine de Winnipeg, suivent maintenant, tous les après-midi une clinique à l'hôpital de cette ville. Hier dans l'après midi ils sont passés dans un immense wagon trainé par quatre chevaux et sont revenus de l'hôpital chantant en chœur de joyeux chants : Vive l'étude et la gaieté !

—La compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique commencera à vendre ses billets d'excursion à bon marché pour les provinces de l'est du Canada, le 28 novembre courant. Ces billets seront en vente de la date précitée jusqu'au 31 décembre, et seront bons pour trois mois de la date de l'achat, aller et retour. Prix, $40.00. Première classe.

—Nos pardessus et casques en fourrures sont sans rivaux tant qu'à la qualité et à la modicité des prix. Une visite convaincra les plus difficiles de la vérité de ces assertions. C. A. Gareau, 324 rue Principale.

—Il se plaide actuellement à Winnipeg en cour du Banc de la Reine, un procès important, celui de la Cie des chars urbains, dont M. Austin est directeur et la nouvelle Cie des chars électriques. M. Austin réclame des dommages considérables. Plusieurs centaines de mille dollars sont impliqués dans ce procès.

—MM. Ferré & Rosenberg ont l'honneur d'informer leur clientèle franco-canadienne que pour la commodité du public ils ont ouvert un magasin sur la rue Main, No 304, près de la Banque de Montréal et le Manitoba Hotel. Ils serviront avec plaisir tous les clients qui viendront les visiter. La voiture de la maison porte à domicile. Une visite est sollicitée.

—Perdu ou égaré d'une bande de chevaux à Springfield. Un poulain de sang, gris fer, agé de un an et demi. Nez romain, poil de couleur, un peu plus clair autour de la tête, crinière, queue et pattes noires. Dix piastres de récompense seront payées à toute personne qui le trouvera et le remettra dans une écurie de louage de Winnipeg. J. R Benson.
jno.

—On commence à trouver dans cette ville que la Cie de lumière electrique du Nord-Ouest, malmène un peu trop ses souscripteurs. L'on comprend qu'il puisse survenir des accidents. Pendant une ou deux semaines, on a patienté, mais tout est maintenant pour le mieux à Winnipeg et pour un rien on coupe les courants qui nous fournissent la lumière. On ne laisse qu'un courant faible et irrégulier. On conçoit les inconvénients qui en résultent pour nos maisons d'éducation tels que le collège, l'église et aussi le palais épiscopal. En effet, il est difficile de trouver à un moment donné, un nouveau luminaire pour ces grands établissements. Il ne serait que juste de mettre ordre de suite à ces irrégularités.

Chronique de la Province.

Saint Malo,

12 nov. — Avec l'autorisation de Monseigneur l'Archevêque, le bazar de Saint-Malo a été fixé au 12 décembre prochain. L'organisation est complète et l'on s'attend à un résultat satisfaisant. Bon nombre d'amis promettent de profiter de cette circonstance pour venir visiter notre jeune paroisse.

Bruxelles, Saint-Alphonse,

3 nov.—Une terrible catastrophe vient de frapper la paroisse nouvelle de Bruxelles, dans la personne de son dévoué curé M. l'abbé Willems. Un incendie a détruit dans la soirée du 31 octobre le local provisoire de l'école Sainte-Marie qu'il habitait en attendant la construction de l'église et du presbytère. L'incendie n'a pu être combattu. Il a tout dévoré et la fortune personnelle du pauvre prêtre belge y a péri presque toute entière. Il a perdu des ornements sacerdotaux et d'autels, tous ses effets, son argent, ses livres, ses manuscrits. On n'a pas même pu sauver le Saint Sacrement. Le local scolaire servait d'église provisoire. Cette catastrophe nous plonge tous dans la consternation. Nous osons espérer que vous voudrez bien faire appel à la charité de vos nombreux lecteurs en faveur de M. l'abbé Willems. Les paroissiens de Bruxelles vous en seront bien reconnaissants.

Echos du Nord-Ouest.

Edmonton, Alberta,

7 nov.—Il y a eu dix-huit entrées aux livres du bureau des terres depuis le commencement du mois, malgré que la saison d'immigration soit passée.

—M le docteur Benoit, attaché autrefois de l'hôpital Notre-Dame de Montréal, est établi à Saint-Albert.

—Notre corps de musique est allé à Saint-Albert à l'occasion de la fête de Saint-Vital, patron de Sa Grandeur Mgr Vital Grandin.

—M. J. Z. C. Miquelon, ci-devant agent d'immigration à Calgary, tient maintenant un magasin à Wetaskawin.

—Nous avons eu la visite du lieutenant-gouverneur Royal la semaine dernière.

—Plusieurs mineurs sont revenus d'une visite à la rivière La Paix.

Chevaux Egarés

M. Victor Côté, de la municipalité de Ritchot, bureau de poste Dubuc, a, chez lui, où ils se sont réfugiés, quatre chevaux dont voici la description :

Une jument brune avec son poulain—poulain de l'année—tache blanche dans le front, âgée d'une douzaine d'années.

Une pouliche de 2 ou 3 ans, toute rouge.

Un poney—poulain—brun, 3 ou 4 ans.

Le ou les propriétaires sont priés de les réclamer au plus tôt en payant les frais.

VICTOR COTÉ,
Dubuc, Man.

1i, 16-11



VENTE.

Des soumissions seront reçues par le Departement de l'Intérieur jusqu'au 15ème jour de Décembre prochain, pour l'achat en bloc des terrains suivants, à Shoal Lake, Manitoba, ci-devant réservés pour la Police à Cheval, ensemble avec les bâtisses et autres améliorations y érigées, savoir :—

½ Est, section 16, township 16, rang 23 Ouest du premier méridien principal ; le ¼ Nord-Ouest, section 18, township 16, rang 23 Ouest du premier méridien principal ; le ¼ Nord-Ouest, section 19, township 16, rang 23 Ouest du premier méridien ; S. L. 4, 5 et 6 de la section 19, township 16, rang 23 Ouest du premier méridien ; le ¼ Sud-Ouest, section 22, township 16, rang 23 Ouest du premier méridien ; la ½ Est, section 24, township 16, rang 24 Ouest du premier méridien ; la ½ Sud, section 27, township 16, rang 24 Ouest du premier méridien, contenant environ 1,492 acres plus ou moins.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté d'une banque incorporée pour le montant offert. Il ne sera fait aucun cas des soumissions par télégraphe. La plus basse ni aucune des soumissions ne sera pas nécessairement acceptée.

Par ordre,

JOHN R. HALL.
Secrétaire.

Département de l'Intérieur, Ottawa, 8 Oct. 1892. 3i 2-11-92

AGRICULTURE

MALADIES DES POMMES DE TERRE

On sait que les pommes de terre cultivées presque à l'égal du blé dans certains pays y ont amené la disette lorsque cette précieuse plante venait à manquer, pour cause de maladies attribuées aux intempéries des saisons par quelques agriculteurs ; par d'autres, à la dégénérescence de la plante. Mais il a été parfaitement reconnu, par les hommes de science, lors de la première apparition de la maladie, que la cause était extérieure et occasionnée par une végétation parasite, espèce de champignon dont les semences d'une excessive tenuité, flottant dans l'air en nombre immense, se répandent ensuite sur les feuilles de pommes de terre, et se développent chaque année, de plus en plus, suivant les circonstances atmosphériques. Cette maladie peut cependant être contrôlée, suivant certains obstacles susceptibles de modifier les courants d'air.

La maladie des pommes de terre, due à cette plante parasite, distribuant ses minimes semences, invisibles à l'œil nu, se manifeste subitement sur des champs entiers de pommes de terre, au moment où une petite pluie ou un fort brouillard vient ajouter à la température tiède de l'été la condition d'une certaine humidité indispensable pour activer le développement de cette semence parasite sur les feuilles de pommes de terre, que vulgairement on dit être échaudées, tandis qu'elles sont atteintes par les champignons. Leurs effets se font même sentir non-seulement sur la feuille, mais encore sur la pomme de terre elle-même dont la végétation se trouve encore arrêtée et qui finissent par pourrir.

Il y a aussi d'autres champignons qui s'attaquent directement aux tubercules ; dans ce cas, la pomme de terre est attaquée sur divers points de son épiderme, et l'on y aperçoit les rmifications de masses fougueuses, comme dans le *black knot* des arbres fruitiers. Il y a aussi la pourriture des pommes de terre qui n'est rien autre chose que la suite des attaques de différents champignons et même d'insectes imperceptibles, sans compter la mouche de la pomme de terre qui après avoir mangé les feuilles s'attaquent parfois aux tubercules, à défaut d'autre nourriture.

Comme il est mieux de prévenir la maladie des pommes de terre que d'essayer de contrôler ses pernicieux effets, on ne doit rien négliger pour atteindre ce but.

Le sol destiné à la culture des pommes de terre n'y est pas indifférent, c'est pourquoi il est préférable de les semer dans un sol préméable, profond, peu humide ; on choisit aussi un terrain en pente, bien égoutté, ou encore les terrains assainis par le drainage.

Les pommes de terre hâtives ou précoces, comme les early rose et autres de même espèce, ont grandes chances d'être soustraites aux maladies.

Les pommes de terre que l'on destine à être semées doivent être choisies bien mûres et saines. On conseille même de les exposer après l'arrachage, à l'air sec et à la lumière, pendant quelques jours. Celles de moyenne grosseur, plantées entières, réussissent mieux que coupées en deux ou en quatre morceaux. Les pommes de terres préparées comme pour le chaulage du blé ou autres grains, donnent de bons résultats comme semence, comparativement à celles semées sans chaulages.

Les engrais ordinaires appliqués directement sur cette culture, prédisposent le plus souvent les pommes de terre à la maladie : il est donc mieux d'épandre le fumier à l'automne sur le terrain. Pour les terrains en pente, on pourrait engraisser, au temps de la semence, au moyen de composte.

Un chaulage général de la superficie du sol, tout particulièrement sur les terres agilo-sableuses, peut concourir à activer fortement la végétation de la plante, et par conséquent ralentir le développement des plantes parasites.

L'ameublissement du sol par les labours, les hersages et les sarclages faits en temps opportun, de même que les binages, le battage ; en un mot, tous les soins de culture propres à donner plus de vigueur à la plante et d'activité soutenue à sa végétation, concourront à mieux faire résister les pommes de terre aux différentes maladies auxquelles elles sont sujettes.

Au point de vue de ces maladies, comme au point de vue économique, on pourrait introduire d'autres cultures avec celle de la pomme de terre, telle que celle des fèves et du blé-d'inde. Les pommes de terre auraient ainsi plus de chances d'échapper à la maladie, soit que ces plantes opposassent un obstacle à la dissémination de la semence des champignons dans le champ, comme nous l'avons dit plus haut ; soit que par la perte même d'une portion des rangées de pommes de terre, laissant plus d'espace et de lumière aux autres plantes, augmenterait leur produit et offrirait, au moins, une compensation partielle. Au moyen de cette culture mixte, pommes de terre, blé-d'inde et fèves, les pommes de terre seraient généralement épargnées ou très peu atteintes par la maladie : champignons, plantes parasites, etc.

Il est absolument nécessaire de surveiller la végétation des pommes de terre aux approches surtout de leur maturité. Lorsqu'on aperçoit certains signes de l'envahissement des feuiles et des fanes des pommes de terre, on doit se hâter de séparer des tubercules, ces feuilles et ces fanes. Pour cela, il faut maintenir solidement les pommes de terre en mettant les deux pieds de chaque côté de la touffe, puis empoigner celle-ci des deux mains, et l'arracher entièrement. A défaut de main-d'œuvre, si l'on ne peut exécuter cette opération assez vite, on peut y suppléer en coupant les fanes ras de terre, à l'aide d'une faux ou d'une faucille.

Par ce moyen, les tubercules restés et terre, qui ne seront pas attaqués, ne se développeront plus, mais ils acquerront un complément de maturité par l'augmentation de la quantité de fécule.

Dans tous les cas, il faudra brûler les fanes, dès qu'elles seront suffisamment sèches, et répandre la cendre sur le sol. Cette opération sera doublement utile : elle rendra au terrain des substances minérales indispensables à la végétation de la pomme de terre et détruira en grande partie les traces de la maladie qui autrement pourrait se propager davantage l'année suivante.

Ce qui est surtout important de signaler, et est la cause la plus générale de l'affaiblissement de la récolte des pommes de terre est que l'on cultive trop souvent cette plante sur le même terrain. Il est facile de se rendre compte des mauvais effets qui résulte de cette pratique vicieuse, si l'on prend en considération qu'une plante tirant ses aliments du sol, dans les proportions qui lui conviennent, l'épuisent de certaines substances qui lui feront défaut, tandis que d'autres plantes auraient été moins exigeantes à leur égard. Ainsi en variant les cultures l'équilibre s'établit par les engrais et les amendements.

D'ailleurs, parmi les cultivateurs, personne ne saurait nier qu'un terrain sur lequel on cultive d'une année à l'autre les mêmes plantes, pommes de terre, etc., on y attire et on y accumule par cette végétation presque exclusive tous ses ennemis naturels, c'est-à-dire les insectes et les végétaux parasites qu'elle nourrit à ses dépens.

BÉTAIL A GARDER

Le temps est arrivé de faire le calcul des fourrages et plantes-racines qui pourront être mis à la disposition du bétail que l'on destine à l'hivernement sur la ferme. Il est absolument nécessaire de calculer à présent combien il y aura moyen d'hiverner d'animaux, afin de s'assurer s'il ne sera pas nécessaire d'en vendre une partie ; car le bétail bien nourri est seul profitable. Donc, si le cultivateur prévoit d'être à court de fourrages, il doit vendre quelques-uns de ses animaux.

Pour vendre avec plus d'avantage, il ne faut pas attendre que le marché soit encombré d'animaux. Dans ses calculs, le cultivateur doit toujours mettre les choses au pire. S'il advenait qu'au mois de février ou de mars, le cultivateur eut plus de fourrages à cette saison de l'année, qu'il était en droit de l'espérer, rien ne pourrait alors l'empêcher de racheter des animaux avec profit, parce qu'alors il y aura nécessairement des cultivateurs qui, faute de calcul, seront obligés de vendre à tout prix quelques-uns de leurs animaux, par le défaut d'une quantité suffisante de fourrages qu'il n'y a pas moyen de se procurer au printemps, à moins de payer $9 à $10 par 100 bottes de foin.

Il est difficile de prévoir sûrement la quantité de fourrages nécessaires à l'alimentation du bétail, car celui qui a la direction d'une ferme, ne peut pas toujours lui-même surveiller l'alimentation du bétail ; c'est pourquoi, daus le calcul de la provision, il faut laisser une large marge, afin d'en n'être pas trop à court.